RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ACTE SEPARE DE NOMINATION DU PRESIDENT

LE SOUSSIGNE :

1° Monsieur YILMAZ Ali,

Agissant en qualité d'actionnaire de la société ABM DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au [redacted] en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 septembre 2026 à LA VERPILLIERE qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 14 la nomination d'un président par acte postérieur pour une durée illimitée, a procédé à cette nomination.

L'actionnaire soussigné nomme en conséquence Monsieur YILMAZ Ali demeurant au [redacted] aux fonctions de président de la société pour une durée non limitée.

Monsieur YILMAZ Ali, accepte ces fonctions de président, déclare n'être frappée d'aucune des interdictions déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales.

Sa rémunération est fixée à 0 euros par mois.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait en 3 exemplaires

A Villeurbanne, le 28 septembre 2026

(l'acte est signé par tous les associés, le président fera précéder sa signature de la mention manuscrite "bon pour acceptation des fonctions de président »).

[redacted]